



**Poitiers, le 05 février 2026**

## **Contre les ordres illégaux du Ministère de la Justice sur les Permissions de Sortir – Appel à la désobéissance légitime des agents des SPIP !**

La CGT IP86, dénonce avec la plus grande fermeté les mesures imposées par le Ministère de la Justice, relayées par la DGAP et toutes les Directions Interrégionales et Locales, qui ordonnent des avis défavorables automatiques sur les demandes de permissions de sortir pour les personnes détenues en situation irrégulière, soumises à une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) ou à une Interdiction du Territoire Français (ITF).

Ces « consignes » constituent **une violation flagrante de la loi et une attaque frontale contre les valeurs fondamentales de nos métiers** : le respect de la dignité humaine, la prise en charge individualisée des personnes placées sous-main de justice, et la prévention de la récidive par l'insertion.

La Loi dispose, la Jurisprudence confirme : les permissions de sortir sont accordées par le Juge d'Application des Peines sur la base d'une évaluation individuelle, et non sur des critères automatiques discriminatoires.

Ordonner des avis défavorables systématiques n'est pas seulement illégal, c'est une entrave à l'exécution des décisions judiciaires et une négation du rôle des SPIP, qui doivent prioriser l'humain sur les logiques sécuritaires ou les considérations migratoires.

**Nous proclamons haut et fort qu'il est plus que jamais de notre devoir de refuser d'appliquer ces consignes illégales.**

**Ne rédigeons pas d'avis défavorables automatiques !**

**Évaluons chaque situation en respectant la loi et l'éthique de notre profession, centrée sur l'accompagnement des personnes vers une vie digne.**

Quant aux menaces et pressions exercées – demandes d'explications, sanctions disciplinaires ou intimidations – elles sont infondées et nulles.

**La demande d'un avis défavorable automatique n'existe pas dans la loi !** De tels ordres sont discriminatoires et portent atteinte aux droits fondamentaux des détenus étrangers, sans base légale.

**Nous appelons à une mobilisation immédiate : refusez ces ordres illégaux !**

**Le Ministère de la Justice ne peut transformer les SPIP en outils d'une politique d'expulsion déguisée.**

**Ensemble, défendons un service public pénitentiaire au service de l'humain, pas de l'arbitraire.**

Les ordres indignes du Ministère, relayés avec un zèle servile par la DGAP, les Directions Interrégionales et appliqués avec la même docilité par les Directions locales, voudraient faire des agents des SPIP de simples exécutants d'une politique pénitentiaire déshumanisée et discriminatoire.

Nous, la CGT IP86, le disons sans trembler : cette politique est indigne, illégitime et destructrice. Elle piétine les valeurs d'insertion, de réinsertion et de travail social que nous portons au quotidien auprès des personnes placées sous-main de justice.

**Nous refusons d'être les complices de cette dérive autoritaire.** Nous refusons de cautionner la machine à broyer les droits fondamentaux, la dignité humaine sous prétexte de « fermeté » ou de « sécurité ».

**C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des personnels des SPIP – syndiqués ou non – à se dresser contre cette dérive, à refuser l'application de ces directives scélérates, illégales et à entrer en résistance.**

**Henry David Thoreau a dit :** « Il m'en coûte moins à tous les sens du mot, d'encourir la sanction de désobéissance à l'État, qu'il m'en coûterait de lui obéir. J'aurai l'impression dans ce dernier cas de m'être dévalué ».

Laissons nos hiérarchies à leurs dévaluations...

**La CGT IP86 quant à elle, sera aux côtés de toutes celles et tous ceux qui choisissent la dignité plutôt que la soumission, le combat plutôt que la résignation.**

**La lutte continue – et elle s'intensifie !**